

Nos experts



Bernard Ennuyer
sociologue,
université Paris Cité



Valérie Gruau
fondatrice du site
Seniors à votre service



Dr. Véronique
Leleuvre
des Nœlles
psychiatre en
généraliste

L'âgisme est-il trop toléré en France ?

Emploi, santé, logement, les discriminations envers les personnes âgées en France ont la peau dure. Des préjugés régulièrement pointés du doigt, sans que les choses ne changent réellement. Estelle Dautry

La France est définitivement âgiste », dit dans un sursaut Bernard Ennuyer. Le sociologue de la vieillesse, qui a lui-même 80 ans, continue d'enseigner à l'université Paris Cité. « Nous sommes considérés comme fragiles, globalement inutiles, coûtant cher à notre système de santé... Nous sommes trop cons pour comprendre le monde qui nous entoure et, cela va de soi, nuis en informatique », énumère Bernard Ennuyer.

12 % des plus de 50 ans sont concernés

Le terme "âgisme" a été utilisé pour la première fois par le gérontologue américain Robert Neil Butler, en 1969. Il désigne toutes les discriminations liées à l'âge. En France, c'est seulement en 2015, que la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a créé un Haut Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge. Cet organisme a commandité une enquête nationale sur l'âgisme fin 2024. Résultat : 12 % des plus de 50 ans indiquent avoir été victimes d'au moins une forme d'âgisme, qu'il s'agisse de plaisanteries ou de moqueries, d'abus de pouvoir à l'égard d'une personne âgée (emprise morale ou financière), de mise à l'écart, ou de refus de prestation d'un service. C'est loin d'être la première enquête assurant que l'âgisme existe en France. Fin 2017, alors députée La République en marche de Loire-Atlantique, Audrey Ouhou a rendu un rapport intitulé *Financer la transition démographique et lutter contre l'âgisme*, à la demande du premier ministre (2017-2020) Édouard Philippe. « Ce texte souligne que, dès que l'on pense à un groupe d'âge, on homogénéise, c'est de l'âgisme. Or, c'est exactement ce que font les politiques publiques, qui considèrent que les plus de 65 ans sont tous les

mêmes », assure Bernard Ennuyer. Les douze milliards versés à l'âge soixante pour les personnes de 65 ans d'émancipation et de 40 000 euros d'annuité, que ce soit dans le cadre de l'emploi, du logement, de la santé...

Victimes de préjugés, surtout au travail

De plus en plus, jusqu'à l'ouïement, à la dépression et même au retournement des soirs selon un rapport des Nations unies (2021). Véronique Leleuvre des Nœlles, psychiatre en gériatrie. À 71 ans, elle poursuit son combat afin de défendre les plus âgés. « Il faut un sursaut social. Nous avons été déçus parce qu'il n'y a pas eu de loi grand âge comme l'avait promis Emmanuel Macron », dit-elle. Aucun texte de loi concernant l'âgisme n'a été voté : le rapport parlementaire de 2019 et ses recommandations sont restés au fond d'un placard. Victimes de préjugés, les seniors sont également les plus en difficulté sur le marché du travail, pour conserver ou retrouver un emploi. « Cela évolue, mais lentement », décrit Valérie Gruau, fondatrice du site Seniors à votre service. Aujourd'hui, dans la catégorie des 55-64 ans, 40 % des personnes travaillent. En 2000, nous n'étions qu'à 34 %, selon la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques). C'est positif. Sauf si l'on se compare à nos voisins allemands, qui sont déjà à 74 %. L'âge influence aussi les décisions de promotion et l'accès à la formation. Une approche typiquement française qui date, selon elle, des politiques de l'emploi des années 1990, encourageant le départ des seniors en préretraite pour favoriser l'emploi des jeunes. De cette époque, l'idée qu'il ne fallait pas garder les salariés âgés est entrée dans les mentalités.

35 %

des Français déclarent en avoir déjà entendu parler, dont seulement 13 % de manière précise. Les actes d'âgisme se manifestent le plus souvent sous la forme de moqueries (48 %), de limites d'âge empêchant les personnes âgées d'exercer certaines fonctions ou responsabilités (25 %), ou de paroles/comportements déplacés (23 %).

(Source : Enquête Seniors 2024, interactive pour le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, 2024)

Pour les femmes, c'est la double peine

Pour les femmes, à l'âgisme s'ajoute le sexisme. « Elles ont des carrières hachées, poursuit Valérie Gruau. Elles se sont parfois arrêtées pour élever leurs enfants et, quand elles avancent en âge, elles se retrouvent avec le rôle d'adulte familial pour leurs parents. Leurs salaires sont plus faibles, et cela a un impact sur la retraite. Les femmes ont en moyenne une pension 40 %, moins élevée que celle des hommes. » Au niveau du champ lexical, à propos d'une femme âgée, on va parler d'elle au passé : elle a été belle, épouse Véronique Leleuvre des Nœlles. Pour les hommes, c'est l'inverse, plus ils vieillissent, plus on va dire qu'ils ont du charme. C'est de l'âgisme généré. « Afin de lutter contre ces mécanismes, le ministère du Travail a lancé une campagne de communication au printemps, en faveur de l'emploi des plus de 50 ans. Le gouvernement Dayrou a annoncé vouloir mettre en place une loi sur un "contrat de valorisation de l'expérience". Destinée aux chômeurs de plus de 50 ans, s'arrête dès lors que le salarié peut demander sa retraite à tout plein. » Il ne faut pas oublier l'utilité sociale des retraités », défend Bernard Ennuyer. Par le bénévolat ou la remise en circulation d'argent de leur retraite au profit de leurs enfants et leurs petits-enfants, notamment, ils contribuent à construire une cohésion sociale, souligne l'ingénieur Pierre-Étienne Girardot et Yann Dury dans leur livre *Les retraités... utiles et mutiles* (éd. de l'École des mines).